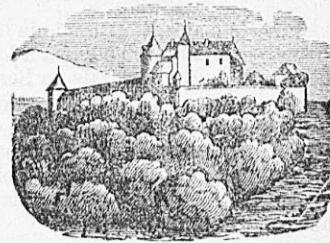




# LA GRUYÈRE



## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 50  
" " 8 mois, » 2 50  
Etranger: 1 an, 9 fr.; 8 mois, 5 fr.  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux  
de poste.

## JOURNAL INDEPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

## Prix des annonces et réclames :

Années : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.  
la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de  
port.

BULLE, le 15 avril 1892.

## Les jérémiaades des Bernois.

On n'en aura donc jamais fini avec les plaintes des Bernois. Parce que leur « grand citoyen » Marti a été mis à la retraite par le Conseil d'administration du Jura-Simplon, ces messieurs voudraient que toute la Suisse pût le deuil et versât d'abondantes larmes.

En sortant du groupe radical-démocratique de l'assemblée fédérale, la députation bernoise espérait que les députés radicaux des autres cantons allaient la suivre dans sa retraite, mais, pour le moment, comme sœur Anne, elle ne voit rien venir. Le manifeste si bruyamment annoncé par les députés bernois n'a provoqué qu'une profonde déception chez leurs amis politiques et une douce gaité dans l'opposition. Aussi la mauvaise humeur de nos confédérés bernois ne fait que s'accroître et ils déversent leur bile sur tout le monde, mais de préférence sur ces misérables fédéralistes du canton de Vaud; ils vont même jusqu'à accuser le chef de la politique vaudoise, M. Vessaz, d'avoir reçu un pot-de-vin de 70,000 fr., lors de la fusion du Jura-Simplon.

On peut d'ailleurs se faire une idée du singulier état d'esprit dans lequel se trouvent nos confédérés par la façon dont a été motivée au Grand Conseil bernois la motion signée par non moins de cent trois députés, invitant le gouvernement à dire quelles mesures il compte prendre pour sauvegarder les intérêts bernois en ce qui concerne la politique ferrugineuse.

M. le conseiller national Bühlmann, l'auteur de la motion, a été d'une violence extrême. « Ce qui s'est passé dans la compagnie du Jura-Simplon, a-t-il dit, est un coup de poing donné en pleine figure au peuple de Berne. Le Grand Conseil, sans distinction de parti, doit exprimer l'indignation que lui causent ces machinations et protester énergiquement contre elles. » Et ces paroles étranges ont été applaudies par l'assemblée entière. Seul M. Dürrenmatt, « l'énergumène, le boulanger, le cerveau brûlé », a cherché à ramener ses collègues à la vérité de la situation en leur rappelant que cette politique bernoise des chemins de fer, dont M. Marti était le représentant, a été, à tout prendre, désavouée par le peuple suisse. Il a prêché dans le désert, et l'unanimité des députés bernois restent persuadés que le canton de Berne a reçu un soufflet dont il doit se venger.

On croit rêver, dit avec raison le *Journal de Genève*, lorsqu'on entend un pareil langage. De quoi s'agit-il, en somme ? D'un directeur qui, en conflit avec ses actionnaires, a donné sa démission. Et c'est là une offense à la dignité bernoise ! Mais en quoi donc Berne est-elle intéressée dans cette affaire ? N'a-t-elle pas vendu à la Confédération, à un prix qui lui procurait un énorme bénéfice, ses 38,000 actions du Jura-Berne, converties en actions privilégiées du Jura-Simplon, et avec elles la part d'influence qu'elle pouvait exercer sur la direction de la compagnie. Il lui restait la ligne Berne-Lucerne. Elle l'a vendue aussi, non plus à la Confédération, mais au Jura-Simplon lui-même. Elle aurait pu accepter en paiement des actions qui lui auraient permis de prendre part aux délibérations des assemblées générales. Elle a préféré l'argent comptant. Ce sont les capitalistes suisses, les Genevois en particulier, qui l'ont fourni, non pas dans l'idée de faire une brillante spéculation, mais parce qu'on avait fait appel à leur patriotisme, en leur parlant du danger qu'il y avait à laisser en mains de financiers étrangers les titres de chemins de fer suisses. A l'heure qu'il est, l'Etat de Berne ne possède plus une seule action du Jura-Simplon. La compagnie peut être aussi mal administrée que possible, ses intérêts financiers n'en souffriront pas. Et c'est dans ces circonstances que Berne émet l'incroyable prétention d'imposer au Jura-Simplon le maintien d'un directeur, véritable *bailli ferrugineux*, chargé de défendre, non pas l'intérêt de ses mandants, mais les intérêts particuliers du canton de Berne, et dont les vues administratives sont si opposées à celles de la majorité des actionnaires qu'ils n'ont pas hésité à faire un sacrifice de 80,000 fr. pour s'en débarrasser ! Vraiment, on se demande si les hommes qui dirigent aujourd'hui la politique bernoise se croient encore au temps des pays sujets ?

De pareils excès de conduite et de langage ne peuvent avoir pour effet que d'isoler ceux qui les pratiquent et de leur aliéner les sympathies de leurs confédérés. La politique de Berne n'a jamais brillé par la générosité et le respect du droit des faibles. Toute son histoire est plus ou moins une apothéose de la force. Mais au moins cette force était-elle mise au service de grandes idées, d'une politique nationale qui voyait juste et de loin. Où sont les grandes idées, les vues justes et claires, le but précis ? Les Bernois d'aujourd'hui semblent prendre à tâche de nous montrer que de leur gloire passé il ne leur reste qu'un orgueil incomensurable, une soif ardente de domination. Malheureusement pour eux, la prépondérance n'appartient plus en Suisse aux gros bataillons. C'est la majorité du peuple qui commande, et cette majorité va d'instinct à ceux qui ont pour eux le tact politique, le sentiment des besoins populaires, le droit et la raison. Menacer et faire les matamores, lorsqu'on n'a pour soi ni le droit, ni la force, c'est prêter à rire. On ne peut que s'affliger lorsqu'on voit tomber ainsi dans le ridicule une politique à laquelle se rattachent tant de beaux et honorables souvenirs.

[§]

— C'est très bien ! mais, dès maintenant, il est urgent de prendre une décision au sujet de la morte, qui ne peut plus rester longtemps à la mairie.

— Demain matin, vous la ferez inhumer.

— Je tenais à avoir votre autorisation; cependant, j'avais déjà pris des mesures en conséquence. Ce soir, par mon ordre, en présence de mon adjoint et du garde champêtre, deux femmes ont levé à la morte ses vêtements et l'ont enveloppée d'un snaire; de sorte que, demain, il n'y aura plus qu'à la mettre dans le cercueil, lequel, d'ailleurs, a dû être porté à la mairie.

— Parfait. Et qu'avez-vous fait des vêtements ?

— Ils ont été brossés, pliés, réunis en un paquet et enfermés dans une armoire de la mairie, où ils seront conservés jusqu'à nouvel ordre.

— Monsieur le maire, je ne peux que vous approuver.

— Le lendemain, à neuf heures, eut lieu la cérémonie funèbre.

Le corps fut d'abord porté à l'église où, après quelques prières et avoir chanté le *De profundis* et le *Libera*, le curé jeta quelques gouttes d'eau bénite sur le cercueil.

On prit ensuite le chemin du cimetière où une fosse venait d'être creusée dans un coin.

Le maire, l'adjoint, le médecin et le garde champêtre étaient derrière la bûche, puis venaient une vingtaine de femmes au nombre desquelles se trouvait Félicie Lacotte, portant la petite fille dans ses bras.

Les femmes regardaient l'enfant, trouvaient qu'elle était jolie, se portait comme un charme et avait bonne envie de vivre.

— Vraiment, disaient-elles à la fille du berger, on devrait la laisser, cette petite.

— Je la garderais volontiers.

— Oui, mais ses parents viendront la chercher.

## NOUVELLES SUISSES

*Jura-Simplon.* — M. Ernest Ruchonnet a été nommé directeur de la compagnie du Jura-Simplon par 32 voix sur 48.

*Billets du dimanche.* — La Compagnie du Jura-Simplon communique à la presse l'avis suivant :

L'affiche pour les billets à prix réduits en service intérieur du Jura-Simplon considère comme jours de fête, où les « billets du dimanche » sont délivrés, les « lundis de Pâques et de Pentecôte ». Il est rappelé que les billets du dimanche ne sont valables que le jour « même » de leur émission jusqu'à minuit et à la condition que le retour s'effectue par la même voie qu'à l'aller. Par conséquent, les billets délivrés les dimanches de Pâques et de Pentecôte ne sont pas valables pour les lundis suivants.

*Anarchistes.* — La gendarmerie française a reconduit à la frontière suisse, à Boncourt, deux anarchistes suisses, un Zuricois et un Neuchâtelois, dont le casier judiciaire est d'ailleurs parfaitement blanc.

*Zurich.* — Le major Pestalozzi a légué 25,000 francs à la Société d'utilité publique de la commune d'Enge.

— Le nommé Reinhard Demuth, âgé de 39 ans, père de cinq enfants, l'un des échappés du naufrage du lac de Greifensee, vient de mourir des suites de ce terrible accident.

— On procède actuellement aux installations pour l'éclairage électrique de toute la partie du nouveau Zurich, qui portera désormais le nom de « vieille ville ».

*Berne.* — Le président de commune de Tavannes, M. Tièche, était en voiture mardi, lorsque le cheval effrayé s'emporta; la voiture versa et M. Tièche fut projeté dehors et alla donner de la tête contre une bille. La mort a été instantanée.

— Outre le rachat du Central, on attribue au gouvernement de Berne le projet de construire une ligne directe Berne-Brigue, par Louèche.

— Je le crois.  
Mais tout bas Félicie se disait :

— Non, personne ne viendra la réclamer.

Au milieu d'un profond silence, le cercueil fut descendu dans la fosse. Alors, avant que le fossoyeur eût jeté ses premières pelletées de terre, Félicie s'avanza au bord de la tombe, y laissa tomber quelques fleurs, puis, pendant quelques instants, les bras allongés, elle tint l'enfant au-dessus du cercueil. C'était touchant. Tous les assistants se sentirent profondément émus par cette action simple, inspirée par un pieux sentiment.

La fosse fut bientôt comblée et, sur le tumulus, le garde champêtre planta une croix de bois grossièrement façonnée et peinte en noir qui portait cette inscription :

« Ici repose une inconnue. »

Un trou au cimetière, voilà donc la dernière demeure des riches et des pauvres, des puissants et des humbles !

Vanité ! vanité ! chose vainue ! Sur chaque tombe la mort écrit ce mot : Égalité.

Petit est le nombre des morts, même glorieux, dont on garde le souvenir, et les plus grands philosophes se sont toujours demandé et se demandent encore si après la mort c'est le néant ou s'il y a une éternité.

Problème obscur, mais facile à résoudre si nous croyons l'âme immortelle.

V

*La famille Lucotte.*

En France, dans tous les villages de grande culture, il y a un berger. La plupart de nos bergers nous viennent d'Alsace ou de la Suisse allemande, ce qui explique pourquoi presque tous parlent en allemand. Pierre Lucotte, lui, n'était ni Alsacien ni Suisse ; il était né de parents français, à Manerbe, et était, par conséquent, franc Picard de la tête aux pieds.

## FEUILLET DE LA GRUYÈRE 8

## PETITE MÈRE

PAR

ÉMILE RICHEBOURG

Comme il l'avait annoncé, le juge de paix revint à Manerbe dans l'après-midi.

On attendait avec une anxiante impatience le résultat des recherches de cette seconde journée.

Le soir, très tard, arrivèrent les dernières nouvelles qui n'étaient pas meilleures que les précédentes.

Les gendarmes n'avaient fait aucune découverte. Pas l'ombre d'un renseignement. Rien. Hommes et chevaux étaient sur les dents. Il fallait renoncer à des recherches désormais inutiles.

— Je m'en doutais, dit piteusement le maire.

— C'est à n'y plus rien comprendre, opina le juge de paix. Cependant, continua-t-il, il ne faut pas nous décourager ; la nourrice est introuvable, mais rien ne nous dit encore que nous ne parviendrons pas à découvrir d'où venait la femme.

Comme je vous l'ai déjà dit, monsieur le maire, les journaux du département parleront de l'événement et lui donneront ainsi une grande publicité. Le bruit qui se fera autour de cette affaire arrivera certainement aux oreilles des parents de l'enfant, sans compter que, de leur côté, ils se livreront à d'actives recherches.

— Comme nous devons ne rien négliger et faire scrupuleusement notre devoir, je ferai, sur les faits, un rapport au parquet, et vous, monsieur le maire, vous aurez à en instruire le préfet.

## LA GRUYERE

— M. le major Ed. Risold, de Berne, a légué sa fortune, s'élevant à 63,500 fr., à la Société pour l'achèvement de la cathédrale de Berne.

**Lucerne.** — 700 libéraux-radicaux du canton de Lucerne et de la Suisse centrale, réunis dimanche au théâtre de Lucerne, ont voté une série de résolutions qui tendent à rétablir l'union dans le parti progressiste et à le grouper autour d'un programme commun.

**Saint-Gall.** — Dans la commune de Schauben, trois paysans ont trouvé une cartouche de dynamite, probablement perdue par un ouvrier italien. Ils l'ont si bien manipulée qu'elle a fait explosion. Tous trois ont été blessés, le premier assez dangereusement à la tête, le deuxième a eu deux doigts emportés et le troisième n'a eu que des bûlures sans gravité.

— Un nommé Eicher, incarcéré dans les prisons de St-Gall pour avoir tué la femme chez laquelle il était en service, demande formellement à être décapité. Au cas où les tribunaux prononcent la peine de mort, le défenseur d'Eicher adressera néanmoins un recours en grâce au Grand Conseil.

**Argovie.** — La grande fabrique de chapeaux Rauber, à Aarbourg, est en faillite avec environ 200,000 fr. de déficit.

**Tessin.** — Le préfet de Milan a envoyé à Lugano plusieurs agents en civil, chargés de surveiller les anarchistes italiens séjournant dans la ville.

**Vaud.** — Le Tribunal criminel de Lausanne a condamné le faux-monnayeur Sudan à 18 mois de réclusion et cinq ans de privation des droits civiques.

**Valais.** — Lundi après midi, un violent incendie a éclaté à Chalais, sur la rive gauche du Rhône, à mi-chemin de Sierre et de Granges. Le village, construit presque entièrement en bois, est aux trois quarts détruit. Le bureau de poste est consumé. L'église et la maison de ville, se trouvant à quelque distance, ont été préservées.

L'incendie a commencé à trois heures. Activé par le vent, il a pris bientôt des proportions considérables. À 8 heures du soir, le feu était encore très intense.

Il brûlait encore mardi matin. Près de 100 bâtiments sont détruits; plus de 400 personnes sont sans abri. Le feu a été mis par de petits enfants s'amusant au centre du village. Le bétail est sauvé, mais le fourrage, le mobilier, les vêtements sont restés dans les flammes.

Les secours arrivèrent de tous côtés, mais l'eau manquait. A dix heures lundi soir, le village ne formait plus qu'un immense brasier.

Chalais est un grand village d'environ 1000 habitants, aux constructions presque toutes en bois; la population est généralement pauvre. Il y a de cruelles infortunes à soulager. Des secours s'organisent partout.

Le gouvernement du Valais a envoyé un premier secours de 1000 fr.; celui du Tessin a voté un don de 500 fr.; le Conseil d'Etat d'Unterwald a voté une somme de 600 fr.; la Municipalité de Lausanne a envoyé un don de 300 fr.

A teneur de l'autorisation donnée par le Conseil fédéral, en date du 22 octobre 1874, la franchise de port est accordée en faveur des incendiés de Chalais près Sierre (Valais), pour tous les dons jusqu'au

Il avait appris tout jeune, à l'école d'un vieux berger, les quelques petites phrases d'allemand qu'il savait, lesquelles n'étaient, d'ailleurs, qu'une sorte de vocable à l'usage de ses chiens; car il est bon de dire que les chiens des bergers, plus généralement encore que leurs maîtres, sont allemands.

Le père et la mère de Pierre Lucotte étaient de pauvres journaliers qui travaillaient toute l'année chez des cultivateurs du pays, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre.

Ils eurent plusieurs enfants. Pierre était le dernier et lui seul vécut. Ses parents l'envoyèrent à l'école où il reçut l'instruction qu'on donnait dans ce temps-là. Elle était médiocre, cette instruction; on apprenait un peu à lire, à écrire, à compter, et il arrivait trop souvent que l'enfant ne se souvenait plus de ce qu'il avait appris, deux ou trois ans après sa sortie de l'école.

C'était le cas de Pierre Lucotte qui, cependant, n'avait pas tout oublié; il lisait assez couramment dans un livre, n'avait besoin de personne pour faire ses comptes et signait lisiblement son nom.

De bonne heure il avait été petit domestique; on l'employait à des ouvrages qui n'étaient pas au-dessus de ses forces; il soignait les écuries, menait les chevaux à l'abreuvoir et conduisait les vaches au pâturage.

Il grandit. Il était devenu fort, vigoureux et avait une santé robuste. Aucun travail ne lui faisait peur, et à dix-sept ans il comptait parmi les meilleurs journaliers de Manerville, où, disons-le, son ardeur à la besogne et sa bonne conduite l'avaient fait aimer et estimer de tout le monde.

Sa mère mourut, et cette perte lui causa une grande douleur. Peu de temps après, soit qu'il ne s'entendait pas avec son père, soit pour tout autre raison, il quitta le pays et alla se lancer comme domestique, dans une ferme, à quelques lieux de Manerville.

Le fermier avait un magnifique troupeau de moutons. Pierre se lia d'amitié avec le berger qui lui indiqua les soins à donner aux animaux de la race ovine. Dès lors, s'il n'eût

poids de 5 kg. (y compris les envois d'espèces et les mandats-poste) qui leur seront adressés. Cette franchise de port s'étend aussi aux correspondances reçues ou expédiées par les comités de secours institués pour la répartition des dons.

— L'assassinat d'un jeune père de famille de Monthey par des Italiens cause une profonde émotion. L'opinion publique demande une répression rigoureuse.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES

**France.** — Le ministère a décidé de faire venir à Paris tous les préfets de France pour leur donner des instructions sur la marche à suivre dans la journée du 1<sup>er</sup> mai et spécialement à propos des élections municipales qui ont lieu à cette même date.

**Italie.** — Le train de Modane a amené mardi à Turin quinze Italiens expulsés de France, parmi lesquels six malfaiteurs qui voyageaient avec les menottes aux mains, sous la garde de onze carabiniers. Deux fourgons les attendaient à la gare pour les transporter à la prison préventive. Ils paraissaient assez calmes et de fort bonne humeur. Deux d'entre eux étaient habillés élégamment, avec paletots en fourrure et cylindres à la mode.

**Allemagne.** — M. Renz, le directeur de cirque, dont on a annoncé la mort l'autre jour, à Berlin, laisse une fortune évaluée à 15 millions de marcs (17 millions de francs).

— Le château de Taxis et soixante maisons ont été détruits par un incendie allumé par un enfant.

— Une réunion de conseillers municipaux de Berlin s'est prononcée en faveur de l'Exposition universelle projetée à Berlin et s'est déclarée prête à soutenir cette entreprise. Cette décision est communiquée à la Chambre de commerce allemande.

**Etats Unis.** — On annonce de Chicago qu'une manifestation de 20,000 ouvriers est organisée pour le 1<sup>er</sup> mai. Le manifeste de la commission centrale ouvrière invite les ouvriers à se lever en masse pour la journée de huit heures.

**Japon.** — Un épouvantable incendie a éclaté à Tokio. D'après les derniers avis, il y aurait eu dans cet incendie six mille maisons brûlées et cinquante personnes tuées.

## CANTON DE FRIBOURG

**Conseil d'Etat.** — Séance du 13 avril 1892. — On décide de fixer au 30 % la quote-part à payer par l'Etat, en 1872, pour chaque prime d'assurance contre la grêle, et de payer en outre les frais de police à raison de 1 fr. 90 par police.

— La commune de Cheiry est autorisée à contracter un emprunt hypothécaire.

— On approuve les statuts et le règlement de la Société de fromagerie de Romanens.

— Mme Tardin, Pauline, de Treyvaux, est autorisée à exercer l'art de sage-femme dans le canton.

— On accepte la démission de M. Duffiog, Jean tit., comme huissier de la justice de paix de Dirlaret.

Il avait appris tout jeune, à l'école d'un vieux berger, les quelques petites phrases d'allemand qu'il savait, lesquelles n'étaient, d'ailleurs, qu'une sorte de vocabulaire à l'usage de ses chiens; car il est bon de dire que les chiens des bergers, plus généralement encore que leurs maîtres, sont allemands.

Le père et la mère de Pierre Lucotte étaient de pauvres journaliers qui travaillaient toute l'année chez des cultivateurs du pays, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre.

Ils eurent plusieurs enfants. Pierre était le dernier et lui seul vécut. Ses parents l'envoyèrent à l'école où il reçut l'instruction qu'on donnait dans ce temps-là. Elle était médiocre, cette instruction; on apprenait un peu à lire, à écrire, à compter, et il arrivait trop souvent que l'enfant ne se souvenait plus de ce qu'il avait appris, deux ou trois ans après sa sortie de l'école.

C'était le cas de Pierre Lucotte qui, cependant, n'avait pas tout oublié; il lisait assez couramment dans un livre, n'avait besoin de personne pour faire ses comptes et signait lisiblement son nom.

De bonne heure il avait été petit domestique; on l'employait à des ouvrages qui n'étaient pas au-dessus de ses forces; il soignait les écuries, menait les chevaux à l'abreuvoir et conduisait les vaches au pâturage.

Il grandit. Il était devenu fort, vigoureux et avait une santé robuste. Aucun travail ne lui faisait peur, et à dix-sept ans il comptait parmi les meilleurs journaliers de Manerville, où, disons-le, son ardeur à la besogne et sa bonne conduite l'avaient fait aimer et estimer de tout le monde.

Sa mère mourut, et cette perte lui causa une grande douleur. Peu de temps après, soit qu'il ne s'entendait pas avec son père, soit pour tout autre raison, il quitta le pays et alla se lancer comme domestique, dans une ferme, à quelques lieux de Manerville.

Le fermier avait un magnifique troupeau de moutons. Pierre se lia d'amitié avec le berger qui lui indiqua les soins à donner aux animaux de la race ovine. Dès lors, s'il n'eût

— M. Fluckiger, Joseph, est nommé instituteur à l'école libre de Courtepin.

**Assurance contre la grêle.** — Les agriculteurs du canton sont avisés que l'Etat continuera en 1892 à subventionner l'assurance contre la grêle.

Les subventions cantonales et fédérales, se montant au total à 8000 fr., serviront, cette année, à payer aux assurés :

a) Tous les frais de police occasionnés par l'assurance, soit 1 fr. 90 par police;

b) Une partie des primes d'assurance, soit le 30 % du montant de chaque prime.

Les assurés bénéficieront du montant de la subvention qui leur revient au moment même de l'inscription auprès de leurs agents d'assurance respectifs; par conséquent, ils n'auront à payer que la différence entre le montant de la prime et le montant de la subvention.

La Direction de l'Intérieur remboursera la subvention aux agents d'assurance, dès que ceux-ci auront fourni, pour la fin août au plus tard, sur un formulaire spécial, l'indication du nombre d'assurances conclues dans leurs cercles respectifs, ainsi que l'indication des frais de police et des primes payées.

Comme pièce à l'appui, ils devront faire accompagner ce formulaire d'un extrait du compte courant de la Société.

**Horticulture.** — Les inscriptions d'élèves pour la nouvelle année scolaire, à l'Ecole cantonale d'horticulture de Genève, ont lieu dès maintenant. Les élèves sont reçus depuis l'âge de 15 ans. Ils doivent justifier d'une bonne instruction primaire. Moyennant envoi de 25 centimes en timbres-poste, on peut se procurer le programme de l'Ecole auprès de la Direction, qui donnera tous les renseignements nécessaires. Le prix de pension pour logement, nourriture et leçons est de 450 fr. par année, pour les élèves ressortissants du canton de Fribourg. Toute demande définitive d'inscription doit être adressée à M. E. Vaucher, directeur de l'Ecole cantonale d'horticulture, à Genève; elle doit être accompagnée de l'acte d'origine, d'un certificat de bonne conduite et d'un certificat d'études de la dernière année suivie.

**Incendie.** — Un incendie vient d'éclater, ce matin, à 9 h., au milieu du village de Villaz St-Pierre. Les détails manquent. Il est cependant certain qu'une des plus belles maisons de la localité a été la proie des flammes.

## GRUYÈRE

**Gymnastique.** — La section de gymnastique de notre ville organise, comme tous les ans, une soirée de gymnastique pour le dimanche 24 courant. Le programme ne nous est pas encore parvenu, mais nous pouvons dorénavant déjà signaler comme nouveautés des pyramides avec cheval, un ballet de vignerons exécuté par 4 demoiselles et 4 gymnastes, une danse chinoise donnée par le cours de pupilles et des poses plastiques, qui ont surtout tant de succès ces derniers temps.

Les amateurs d'une soirée agréable ne manqueront certainement pas d'aller applaudir nos gymnastes.

(Communiqué.)

tante l'avait élevée. Elle allait en journée et n'était pas plus riche que Pierre Lucotte. C'est sans doute parce qu'elle était pauvre, bien qu'elle fut jolie et avançante, que les garçons du village la courtisaient peu. Nous devons dire aussi qu'elle n'usait d'aucun manège de coquetterie et ne cherchait nullement à encourager les amoureux.

Son cœur était pris, elle pensait à Pierre Lucotte, et bien des fois elle s'était dit :

— Voilà celui que je voudrais pour mari.

Pierre, timide et craintif comme tous ceux qui sont bons et dont les intentions sont honnêtes, n'avait jamais eu la hardiesse d'adresser à Julie une parole d'amour; mais les femmes ont un instinct, une finesse de pénétration qui les trompe rarement. Julie n'avait pas de peine à deviner qu'elle était aimée. Et depuis plus de deux ans elle attendait une déclaration.

— Julie, dit Pierre, je viens vous dire bonjour.

— Je vous attendais, mon ami, soyez le bienvenu.

— La dernière fois que je suis venu à Manerville, il y a trois semaines, je ne m'attendais guère à voir partir si tôt mon pauvre vieux père... J'ai l'âme triste, Julie, bien triste.

— Vous ne pouvez pas être gai, mon pauvre Pierre. Oui, c'est un grand malheur qui vous est arrivé, et je vous plains de tout mon cœur.

— Je vous remercie de vos bonnes paroles, je sens qu'elles me soulagent un peu. Maintenant, Julie, me voilà sans femme, je suis seul au monde.

— Je suis un peu comme vous, Pierre, car ma tante, égoïste comme toutes les vieilles filles, ne pense qu'à elle et ne s'occupe guère de moi.

Elle le regardait avec des yeux si doux, si compatissants, si pleins d'intérêt, qu'il crut pouvoir se donner de la hâte.

— Julie, reprit-il, si vous le vouliez, je quitterais la ferme et reviendrais à Manerville.

— Mais je ne m'y oppose pas, Pierre.

(A suivre.)

**Vélos.** — Une sta Club de Bulle nous possède 17 bicyclettes restant du district est 2 bicyclettes et 7 tricycles.

Cette statistique, dr vélocipédique suisse, a fédéral que les droits publics soient réglé tout le territoire de la

**Ecorçage des**

Toutes les années, u nes sont condamnées à voir pas fait écorcer à Il paraît donc utile de

dispositions principale concernant la destruct

Toute plante de sapin

ée, quel que soit le li

1<sup>er</sup> mai de chaque ann

Le diamètre des lat

n'est pas obligatoire

sera mesuré à un mèt

D'après le code fore

pièce de bois.

**Vevey-Bulle-T**

les nouvelles du Vevey tout fait espérer que,

prise entrera dans la

**Boucherie.** — L

bêtes de Pâques a eu

ci-après le résultat d

Halles de Bulle :

Bouchers : MM.

Eckerly

»

»

»

»

»

&lt;

## LA GRUYÈRE

**Vélos.** — Une statistique élaborée par le Vélo-Club de Bulle nous fournit les chiffres suivants: Bulle possède 17 bicyclettes, 3 bicycles et 15 tricycles. Le restant du district est représenté par 6 bicyclettes, 2 bicycles et 7 tricycles.

Cette statistique, dressée à la demande de l'Union vélocipédique suisse, a pour but d'obtenir du Conseil fédéral que les droits du vélocipède sur les routes publiques soient réglés d'une façon uniforme sur tout le territoire de la Confédération suisse.

**Écorçage des bois de sapin rouge.** — Toutes les années, un certain nombre de personnes sont condamnées à payer une amende pour n'avoir pas fait écorcer à temps les bois de sapin rouge. Il paraît donc utile de rappeler aux intéressés les dispositions principales de l'arrêté du 24 mars 1890, concernant la destruction du boîtriche typographe. Toute plante de sapin rouge abattue devra être écorcée, quel que soit le lieu de son dépôt, à dater du 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

Le diamètre des lattes et perches dont l'écorçage n'est pas obligatoire est fixé à 15 centimètres; il sera mesuré à un mètre au-dessus de la section.

D'après le code forestier, l'amende est de 2 fr. par pièce de bois.

(Communiqué.)

**Vevey-Bulle-Thoune.** — On annonce que les nouvelles du Vevey-Bulle-Thoune sont bonnes, et tout fait espérer que, d'ici à quelques jours, l'entreprise entrera dans la phase d'exécution.

**Boucherie.** — La promenade traditionnelle des bêtes de Pâques a eu lieu jeudi matin; nous donnons ci-après le résultat du pesage au grand poids des Halles de Bulle :

Bouchers : MM.	Espèce.	Poids.
Eckerly	Bœuf.	1135 kg.
»	»	1100 »
»	»	920 »
»	»	900 »
»	»	845 »
»	Schweck.	850 »
»	Génisse.	725 »
Gapany	Taure.	870 »
»	»	800 »
»	Schweck.	790 »
»	Vache.	775 »
»	Schweck.	750 »
Jos. Sottaz	Bœuf.	905 »
»	»	950 »
»	Taure.	800 »
»	Schweck.	750 »
L. Marmillod	Bœuf.	900 »
»	Taure.	735 »

## CHRONIQUE AGRICOLE

**Fromages.** — On écrit au *Journal de Payerne* :

On signale la présence de marchands italiens dans nos parages; des marchés ont été conclus à un prix raisonnable pour des parties de seconde qualité, fabriquées l'an dernier. Des offres ont été aussi faites pour une ou deux parties d'hiver; si l'on en juge d'après la situation commerciale actuelle, elles font espérer que cette année encore sera favorable à notre industrie fromagère. La belle et bonne marchandise trouve toujours son écoulement à un bon prix.

Une fois pour toutes, nous nous permettons de le dire : Fromagers, prenez garde ! vous le voyez, chaque

année, non seulement chez vous, mais chez tous vos collègues, ce qui est bien fabriqué trouve toujours de nombreux amateurs. En travaillant à livrer une excellente marchandise, vous trouverez toujours plus de profit.

Il est vrai que parfois la matière première peut être défectueuse; il peut arriver que, malgré votre travail, vos soins entendus et vos nombreux soucis, vous ne réussissiez pas comme vous le voudriez. Pour éviter l'insuccès, nous pensons qu'une surveillance toujours plus sévère doit être exercée sur l'alimentation des vaches laitières et dans la manipulation du lait. Si l'on observe scrupuleusement ces conditions essentielles pour une bonne fabrication, on doit toujours arriver à fournir des produits estimés et recherchés. »

**Lait.** — On continue à signaler de nombreuses ventes de lait dans la Suisse allemande pour la fabrication. En Thurgovie, on cite les prix de 10 fr. 20, 11 fr. et 11 fr. 20 les 100 kg. Dans le canton d'Argovie, les prix sont presque aussi nombreux que les ventes : on paie 9 fr. 80, 10 fr., 10 fr. 20, 10 fr. 40, 10 fr. 60, 10 fr. 70, 10 fr. 80, 11 fr. et 11 fr. 20 les 100 kg. Dans plusieurs localités du canton de Zurich, on parle de 12 fr. les 100 kg.

(*Journal d'agriculture suisse*.)

## VARIÉTÉS

### L'Usurier Blaizot,

par CHAMFLEURY.

5

— Voyez-vous, madame Grelu, il ne faut pas être triste près de l'enfant... Ils ne comprennent que trop. Tâchez de l'amuser un peu; si on les laisse dévorer par la maladie, ils sont perdus; moi, je sais ce que c'est. J'ai eu sept enfants : eh bien! quand je les voyais malades, vite je tâchais de les distraire. C'est comme pour le mal de dents : si on peut l'oublier, on ne l'a plus... A-t-il des joujoux, votre petit?

— Oh! ce n'est pas ça qui lui manque.

— Eh bien, allez les querir, et mettez-les sur la couche.

Ma fermière courut à l'armoire et en rapporta un petit chien de carton peint, une poupée et un sifflet. L'enfant resta môme à la vue de ces jouets, quoique Cancoin essaya de faire aboyer le chien de carton. Mais le chien paraissait triste de ne pouvoir faire entendre ses cris; il y avait une fissure dans le soufflet de peau. La poupée n'avait jamais été destinée à donner signe de vie : c'était une personne aux rouges couleurs, d'une physionomie remplie tout à la fois de candeur et de niaiserie. Le sifflet força Cancoin à enfler ses joues d'une manière démesurée, sans arriver à aucun résultat : il était bouché.

— Ils sont bien abîmés, vos joujoux, dit Cancoin; je n'en donnerais pas une arnôôte (une obole) Il n'y en a pas d'autres.

— Non, dit la fermière.

— Alors, madame Grelu, égarez-le n'importe comment... je ne sais pas... Chantez lui quelque chose.

— Vous croyez? dit-elle.

— Sans doute.

Alors la fermière chanta d'une voix plaintive cet ancien noël, populaire dans les villages aux alentours de Dijon :

Laissez paître vos bêtes,  
Pastoureaux,  
Par monts et par vaux;  
Laissez paître vos bêtes,  
Et venez chanter Nau.

J'ai ouï chanter le rossignol,  
Qui chantait un chant si nouveau,  
Si bon, si beau,  
Si résoneau;  
Il m'y rompait la tête,  
Tant il préchait  
Et caquetait;  
Adonc pris ma houlette,  
Pour aller voir Naulet.

Le petit malade ne disait rien; mais il ouvrait la bouche comme quelqu'un qui écoute avec grande attention. A la fin du second couplet, la fermière essuya ses larmes.

— Vous chantez ça trop tristement, dit Cancoin; il faut y mettre de la réjouissance, sans quoi vaut mieux se taire.

Le brave tonnelier unit la pratique à la théorie; et cherchant à adoucir sa rude voix, il continua le noël :

Je m'enquis au berger Naulet.  
As-tu vu le rossignol  
Tant joliet,  
Qui gringotait  
La-haut sur une épine?  
Oui, dit-il, oui,  
Je l'ai ouï;  
J'en ai pris ma doucine;  
Et m'en suis réjoui.

Malgré le soin que prenait Cancoin de mettre une sourdine à sa voix, elle rendait de tels sons que Grelu, qui rentrait, s'arrêta à la porte, étonné d'entendre un chant si joyeux dans une maison qu'il avait quittée môme et silencieuse.

Le fermier entra et regarda avec inquiétude son enfant, dont les yeux clignaient, comme offusqués par la vibration puissante du chant du tonnelier.

— Comment va le petit? dit-il.

— Je ne sais, répondit la fermière; il m'a quasi l'air effrayé.

— Bonjour, monsieur Grelu, dit Cancoin, interrompu dans sa chanson; j'ai amené vos tonneaux.

— Ah! fit en soupirant le fermier, qui ne se souciait guère de tonneaux en ce moment.

Grelu était un paysan de haute taille, les épaules voutées. La campagne ne lui avait pas communiqué cette grosse santé qui fait la richesse des paysans. Le chagrin ressortait de chaque trait de son visage; ses cheveux étaient gris et rares.

Pour habit, Grelu avait une mauvaise veste de toile, appelée *biaude* dans le pays : c'est le vêtement des pauvres gens. Encore sa biaude était-elle déchirée en maints endroits. Il passait chez ses voisins pour un caractère *dangrainar*, c'est-à-dire en dessous, et par là n'inspirait pas grande amitié. Bon nombre de gens jugent ainsi sur la mine. Ils ne s'inquiètent pas de la vie antérieure, des malheurs, des chagrins d'un homme; ils le jugent sur l'état présent.

Cependant Grelu était bon et serviable; il aimait sa femme comme on aime celle qui a suivi l'homme dans la voie douloureuse; il aimait ses enfants comme on aime des innocents qu'il faut élever à subir une vie semblable à la sienne; mais, hors de la famille, hors du foyer domestique, le fermier devenait triste. Il avait malheureusement une intelligence au-dessus de celle des gens de la campagne, et son intelligence ne l'avait mené qu'à des malréussites.

(A suivre.)

**Toiles d'Alsace** pour robes et fourres de duvet de cretonnes, satins, mousseline de laine, etc. — franco à domicile en tout mètrage par le dépôt de fabrique **Jel-moli & Cie, à Zurich**. Echantillons par retour. [167]

## Ciment suisse et français,

**Chaux hydraulique, gypse,**  
**Tuyaux d'Aarau en terre cuite,**  
**Plots en ciment comprimé.**

Me voulant exclusivement à la partie commerciale, je suis en mesure de livrer des marchandises de première qualité à des prix excessivement réduits.

276] **J. Crotti, négociant, Bulle.**

L'établissement de teinture de vêtements et de lavage chimique, d'impression et d'apprêt

de C.-A. Geipel, à Bâle,

se recommande à l'approche de la nouvelle saison pour l'exécution consciente de toute commande concernant sa partie.

Dépôt chez **Mes. Peyraud sœurs, à BULLE**, où des échantillons nouveaux sont exposés et de plus amples renseignements seront donnés. [275]

**A VENDRE**

De la belle *terre de jardin*. — S'adres-

ser à Julian JUDAT, à Bulle.

On demande pour de suite : trois *ouvriers charpentiers*, chez François TINGUELY, Marsens. [272]

## La Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg et Renens,

à Fribourg, rappelle à son honorable clientèle et au public agricole en général ses produits à base d'os garantis purs et fabriqués exclusivement avec des matières premières de tout premier choix, notamment son *engrais universel N° 8*, superphosphate d'os azoté potassique la pour toutes cultures et si avantageusement connu depuis plus de vingt années.

Elle est aussi en mesure de fournir au mieux les engrais minéraux, phosphates Thomas, sels potassiques.

**Marchés importants et livraisons franco en gare destinatrice pour affaires de gros; conditions spéciales aux sociétés agricoles.**

**La fabrique garantit rigoureusement les dosages indiqués** dans son prix courant; tout acheteur d'au moins 500 kg. a droit à l'*analyse gratuite* aux stations agronomiques du Polytechnic de Zurich et de la Ruttli près Berne.

S'adresser directement à la fabrique ou à ses dépositaires dans les principales localités de la Suisse romande. (H59F) [49]

## Articles de fromageries.

*Assortiment complet.*

Peaux de caillots 1<sup>er</sup> choix, préserve liquide et en poudre, colorants, toiles à fromages, brassoirs, tranches-caillés, baquets, barattes, ustensiles pour la vérification du lait, etc.

A l'Agence agricole **Auguste Barras**, à Bulle. [268]

## Commerce de farines

de première qualité.

**Farine du pays, maïs, son,**

remoulage.

Boulangerie **MESSERLY**, Bulle. [239]

## Librairie Baudère, à Bulle :

A vendre, *maculature* pour emballage,

à 40 cent. le kg. [265]

